

Zone à trafic limité (ZTL) à Paris : circulation interdite dans ces arrondissements

Article rédigé par *Economie matin*, le 03 novembre 2024

Source [Economie matin] : C'est une véritable guerre que mène la mairie de Paris contre les automobilistes. Un arrêté préfectoral entre en vigueur ce lundi 4 novembre 2024. Celui-ci instaure une zone à trafic limité (ZTL) qui interdit la circulation pour les automobilistes dans l'hypercentre de la capitale. Voici les arrondissements concernés et les exceptions accordées.

Les quatre premiers arrondissements de Paris passent en ZTL

À partir de ce lundi 4 novembre, les automobilistes n'ont plus le droit de circuler dans la nouvelle zone à trafic limité (ZTL) instaurée par la mairie de Paris dans les quatre premiers arrondissements de la capitale. Seuls les transports publics, les taxis, les véhicules d'urgence, ainsi que les résidents et travailleurs sont encore autorisés à circuler dans cet espace de 5,5 km². Objectifs affichés : faire baisser le trafic de transit de 30 % et désengorger les grands axes comme le boulevard Saint-Germain et l'avenue de l'Opéra, mais également d'abaisser de 15% la fréquentation d'une partie du boulevard de Sébastopol.

[Lire la suite](#)

03/11/2024 01:00